



AVIS D'ENQUÊTE

La Municipalité de Vich, conformément aux dispositions légales en vigueur, soumet à l'enquête publique

du 15 octobre au 13 novembre 2025 :

- **le plan d'affectation communal (PACom) au 1:5'000, ainsi que le plan de détail au 1:1'000**
- **le règlement du plan d'affectation communal**
- **le plan des limites des constructions des routes**
- **les plans de délimitation de l'aire forestière**

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- **le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT**
- **les annexes au rapport, soit :**
 - **les documents en lien avec le dimensionnement de la zone à bâtir et mixte**
 - **le rapport d'étude sur les dangers naturels**
 - **une information relative à la délimitation de l'espace réservé aux eaux**
 - **le rapport d'examen préalable établi par la DGTL ainsi que le préavis de l'OFEV**
 - **l'avis des CFF**
 - **l'étude de faisabilité pour une salle de sport et le crédit d'étude lié**
 - **l'étude de faisabilité pour l'UAPE**

Le dossier, établi par le bureau team+, peut être consulté au greffe municipal jusqu'au 13 novembre 2025 pendant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous. Madame Wuersch, Conseillère municipale, sera disponible sur demande pour répondre aux questions relatives à la structure du dossier, durant le délai d'enquête.

L'ensemble du dossier est également disponible sur le site de la Commune <https://www.vich.ch/>.

Les oppositions ou observations peuvent être déposées par écrit à l'administration communale ou adressées sous pli recommandé, à la Municipalité, route de l'Etraz 6b, pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité